



## Récupération déplacement à l'étranger

Par **Sojulice**, le **19/04/2019** à **22:59**

Bonjour,

Je suis salariée dans une entreprise dépendant de la convention de l'industrie pharmaceutique. L'entreprise ayant été créée il y a seulement 6 mois, nous n'avons pas encore mis en place d'accord d'entreprise. Je suis donc cadre mais aux 35h... théoriques bien entendu. Je dois partir samedi 27 avril matin prochain en déplacement en Corée (environ 15h de vol) et je reviendrai le jeudi 2 Mai en Soirée. Sur place, je travaillerai du dimanche au mercredi. Ma DRH m'impose de ne pas travailler le vendredi d'avant mon départ (26 avril) et celui après mon retour (3 mai) et de me payer double le premier, sans autre récupération. Je ne trouve pas cela très juste car j'aimerais pouvoir récupérer le temps effectif ainsi que poser les récupérations quand je le souhaite étant donné que je sacrifie un week-end et un jour férié, qui plus est le premier mai. Mais est-ce que je peux réclamer plus? Merci de votre aide.